



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**AMÉNAGEMENT RURAL**

**GUINGUETTE SUR LE SITE DE LA GARE D'EAU A GARBECQUE - MISE A DISPOSITION  
DE MATERIEL NAUTIQUE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

Vu la délibération n°2022/CC146 par laquelle le Conseil communautaire a, le 6 décembre 2022 approuvé le lancement d'un appel à projets en vue d'accueillir des opérateurs économiques pour la mise en place d'espaces « guinguette » sur des sites en bord à voie d'eau ou plans d'eau, au cours de l'été 2023,

Vu la délibération n°2023/BC022 du 11 avril 2023, par laquelle le Bureau communautaire a décidé, de retenir le projet de la société L'EmBUScade, dont le siège se situe à Douvrin (62138), 1 place de la Mairie, pour l'implantation et l'exploitation d'un espace « guinguette » sur le site de la gare d'eau à Guarbecque,

Vu la décision n°2023\_308 du 19 avril 2023 par laquelle le Président a autorisé la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine fluvial avec la société L'EmBuscade, pour une période allant du 15 avril au 22 octobre 2023,

Considérant que pour augmenter l'offre d'animations sur site, la société L'EmBUScade propose des activités nautiques,

Considérant que la Communauté d'Agglomération met à disposition du matériel nautique, canoë, et paddle, il convient de signer une convention avec la société L'EmBuscade, à titre gratuit, selon le projet annexé,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de approuver les modalités de mise à disposition (en ce compris les procès-verbaux prévu à l'article L1321-1 et suivants du CGCT), d'utilisation, de gestion ou d'entretien des biens ou équipements communautaires ; Décider de la conclusion ou de la révision du louage de choses.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer une convention de mise à disposition de matériel nautique, avec la société L'EmBUScade, dont le siège se situe à Douvrin (62138), 1 place de la Mairie ayant pour objet de proposer des activités nautiques et d'augmenter l'offre d'animation sur l'espace « guinguette » situé sur le site de la gare d'eau à Guarbecque et ce à titre gracieux, selon le projet annexé à la décision

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **09 AOUT 2023**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**DEPAEUX Didier**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **09 AOUT 2023**

Et de la publication le : **09 AOUT 2023**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**DEPAEUX Didier**